

L'AMF veut alléger les contraintes des entreprises moyennes

RÉGULATION

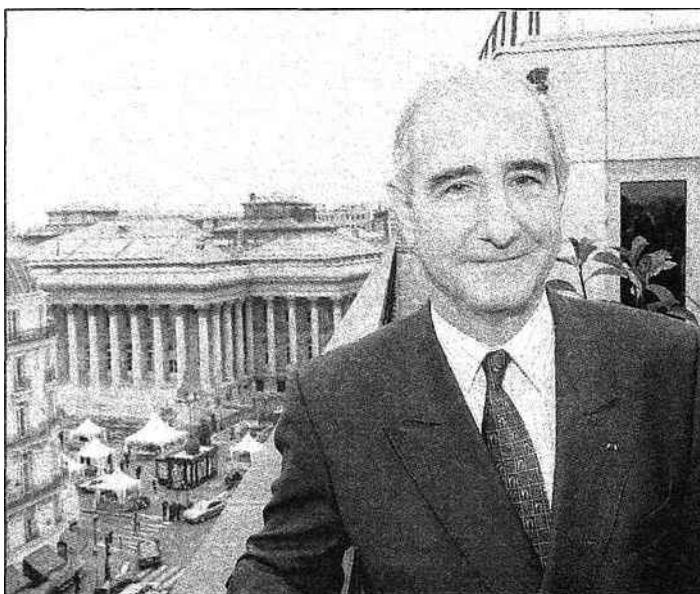
Le régulateur met en place deux groupes de travail pour adapter la réglementation pour les valeurs moyennes et les entreprises d'investissement entrepreneurial.

Le réveil tardif de Middenext dénonçant le surcroît d'obligations pesant sur les entreprises cotées, nées du train de directives européennes transposées en droit français, semble avoir reçu une première réponse. L'Autorité des marchés financiers (AMF) a décidé de créer un groupe de travail [voir ci-contre] confié au membre de son collège Yves Mansion (Foncière Lyonnaise) à qui revient la charge de lui faire des propositions pour adapter la réglementation aux valeurs moyennes. Cette initiative s'inscrit dans le grand chantier d'une « meilleure régulation » lancé il y a un an par le régulateur français.

UN CADRE COHÉRENT

Michel Prada, président de l'AMF, explique à *La Tribune* que « des actions sont possibles à trois niveaux ». À droit constant d'abord, ses services sont mobilisés pour trouver des réponses adaptées à ces acteurs dont la taille ne facilite pas toujours le respect de ces nouvelles obligations nées du plan d'action des services financiers (PASF) de la Commission européenne.

En fait, l'objectif du groupe de travail sera d'élaborer un cadre cohérent et adapté à la situation de ces



BLOOMBERG NEWS

POUR MICHEL PRADA, PRÉSIDENT DE L'AMF, « DES ACTIONS SONT POSSIBLES À TROIS NIVEAUX ».

entreprises et préservant l'équilibre entre la protection de l'épargne et le respect de la compétitivité de celles-ci. Un deuxième axe reposant sur la définition de normes moins contraignantes émanant des pouvoirs publics français (lois et règlements) peut aussi être envisagé dans le respect des engagements européens.

Enfin, au niveau européen lui-même, après l'adoption à marche forcée des directives, « le temps des ajustements est sans doute venu ». À cet égard, Hubert Reynier, secrétaire général adjoint de l'AMF, explique

que « les autres régulateurs européens qui n'avaient pas acquis l'expérience de la COB dans le contrôle et le reporting des PME au moment où se discutaient les textes fondateurs des marchés européens unifiés ont maintenant eu l'occasion de mieux prendre en compte ces spécificités ». Et Michel Prada de renchérir : « le thème des PME est arrivé à la conscience européenne ».

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

Pour parvenir à ces assouplissements avec une meilleure prise en compte des réalités des PME cotées, Yves Mansion met en avant les précédents à l'étranger. Il insiste notamment sur les dispositions spécifiques visant les « small issuers » américaines qui n'ont cessé d'être renforcées parallèlement au durcissement des exigences pesant sur les grands groupes, avec notamment la loi Sarbanes-Oxley. Il ajoute que les

UN GROUPE ÉCLECTIQUE

Le groupe de travail présidé par Yves Mansion sera largement ouvert à des chefs d'entreprises. À côté de Guy Mamou-Mani (groupe Open), président de l'association Middenext, on trouve ainsi Marylène Boyer (Thermador Holding) et Fabrice Rosset (Adomos) ainsi que des représentants de Croissance Plus. Le groupe sera ouvert à toute la palette des conseils des PME : des professionnels des comptes et des avocats seront présents aux côtés de consultants et de l'IFA. Côté Bourse, Euronext et Gilbert Dupont sont les interlocuteurs retenus.

conclusions de ses travaux qu'il mettra au collège de l'AMF à la fin de l'été ne négligeront pas les coûts que suppose ce renforcement de la transparence et des contrôles internes des sociétés, même s'il a bien compris que la goutte d'eau qui a fait déborder le vase des chefs d'entreprises est le raccourcissement des délais de publications des états semestriels.

Parallèlement à ce groupe de travail, un autre membre du collège de l'AMF se voit confier une mission du même ordre visant les entreprises d'investissement entrepreneurial. Jean de Demandolx travaillera en concertation avec les associations professionnelles pour alléger les contraintes des petites sociétés de gestion (80 % du total) et des petits courtiers. Il rendra ses conclusions au collège à l'automne. ■

PASCAL BESSÉS-BOUMARD
ET CHRISTOPHE TRICAUD